LISTE DES JUSTIFICATIFS VALABLES EN FRANCE

Un **seul** justificatif de domicile est nécessaire.

Il doit comporter votre nom et votre prénom.

Il doit être daté de moins de trois mois à la date de dépôt de la demande.

Il peut s'agir par exemple d'un des documents suivants :

- Facture de téléphone (y compris de téléphone mobile)
- Facture d'électricité ou de gaz.
- Quittance de loyer ou titre de propriété
- Facture d'eau
- Avis d'imposition ou certificat de non imposition
- Justificatif de taxe d'habitation
- Attestation ou facture d'assurance du logement
- Relevé de la Caf mentionnant les aides liées au logement